



Rapport sur l'examen de l'assurance de la qualité – 2017

Normes de police et gestion des contrats
Sécurité publique



La force policière d'Edmundston

Aperçu

En vertu de l'alinéa 1.1(2) c) de la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick, le ministre de la Sécurité publique (MSP) peut établir un système d'inspection et de revue des corps de police. Les *Normes de police du Nouveau-Brunswick* sont publiées à titre de directives ministérielles, conformément au paragraphe 1.1(3) de la *Loi sur la police*. Elles établissent, dans la section ORG 5, le programme d'assurance de la qualité des services de police, avec le programme actuel d'assurance de la qualité en place depuis 2013. Les conseillers en matière de services de police, Jennifer Smith et Rick Votour de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats (Direction) du ministère de la Sécurité publique (MSP), voient au système d'inspection et d'examen des forces policières.

Bien que le programme d'assurance de la qualité suit un processus cyclique, il est suffisamment souple pour donner suite à toute activité à risque nouvellement cernée à laquelle se trouveraient confrontés les services de police municipaux. Le programme examine les faits et les réalités avec lesquels doivent composer les organismes d'application de la loi d'aujourd'hui, en vue de déterminer les lacunes et les pratiques exemplaires.

Objectif

L'examen de l'assurance de la qualité a pour but d'évaluer, au nom du ministre, le caractère adéquat et l'efficacité des services de police fournis par la force policière au moyen d'examen à base de risques communs aux services de police.

Le rapport vise à résumer les données recueillies auprès de la force policière, à analyser les résultats, à cerner les lacunes, et à présenter à la directrice de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats toutes recommandations ou observations qui pourraient améliorer l'efficacité du service de police.

Contexte

Le programme d'assurance de la qualité (AQ) évolue selon un cycle annuel, débutant à l'automne lorsque la directrice des normes de police et de la gestion des contrats annonce à l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick (ACPNB) les activités à risques obligatoires. Pour 2017, la Direction a annoncé les activités à risques suivantes :

- Enquêtes sur les crimes sexuels;
- Classement DUC (intégrité des données); et
- Police communautaire.

En collaboration avec l'équipe d'examen de la Direction, les membres de la force policière mènent à l'automne un exercice d'activités à risques qui comprend l'examen des priorités provinciales et la détermination des risques propres à la force policière pour lesquels elle serait avantageuse d'examiner.

En janvier, les forces policières entreprennent leurs examens en utilisant des guides d'examen soient créés par l'équipe d'examen de la Direction ou élaborés par la force policière. Elles peuvent également employer toute autre technique d'examen jugé appropriée. Tous les documents sont soumis à l'équipe d'examen de la Direction.

Au printemps de 2018, l'équipe d'examen de la Direction a mené un exercice interne relatif aux risques pour déterminer si toute force policière ferait l'objet d'une visite sur place.

Le présent rapport offre un aperçu du rendement du programme d'AQ de la force policière pour le cycle de 2017 afin d'assurer que la gestion d'activités à risque sélectionnées soit conforme aux *Normes de police du Nouveau-Brunswick*, aux guides opérationnel et administratif des forces policières municipales et régionales (le manuel des opérations et le manuel d'administration, respectivement), ainsi qu'aux exigences juridiques. L'équipe d'examen de la Direction surveille les recommandations jusqu'à la réalisation de ces dernières.

Les activités examinées sont résumées dans le présent rapport (voir le tableau 2), et comporte un classement fondé sur le barème suivant (tableau 1) :

Classement	Description
Besoin d'amélioration (BA)	Les pratiques et les mesures de contrôle ne sont pas adéquates pour assurer l'atteinte efficace des objectifs dans le cadre de cette activité.
Conforme aux attentes (CA)	La gestion de l'activité satisfait aux exigences provinciales actuelles en matière de maintien de l'ordre. Toute lacune ou possibilité d'amélioration notée est mineure et n'a pas d'incidence sur la capacité d'atteinte des objectifs.

Conclusions		
TABLEAU 2 - Résumé des conclusions		
Examen par la force policière		
BA	CA	Commentaires
Crimes sexuels		
		Tous les dossiers d'enquête sur les crimes sexuels déclarés en 2017 ont été examinés. Les victimes et les plaignants sont continuellement gardés avisés et informés du déroulement de l'enquête. Et lorsqu'approprié, les références sont envoyées au ministère du Développement social et à l'unité de Services aux Victimes. Voir la recommandation #1
Classement DUC (intégrité des données)		
		L'inspecteur et le chef adjoint sont les principaux lecteurs du traitement de dossiers.

	<p>L'inspecteur est responsable pour le codage DUC. Les membres sont formés seulement lors de l'embauche. Toutes les pages détaillées sont utilisées sur le système de gestion de dossiers (SGD) à l'exception de la page relative à <i>l'emploi de la force</i>.</p> <p>Voir recommandation #2</p>
Pièces à conviction	
	<p>Cet examen fut complété par un sergent de la force policière d'Edmundston. L'examineur a noté des lacunes dans la chaîne de continuité de certains dossiers. Le processus de la gestion d'élimination de pièces à conviction déposées à la police n'est pas complété de façon régulière.</p> <p>Voir recommandations #3 et #4</p>
Perquisitions et saisies	
	<p>Cet examen fut complété par le chef adjoint de l'Administration. Aucun problème majeur identifié durant l'examen. Quelque problème mineur fut remarqué dans certains dossiers.</p> <p>Voir recommandation #5</p>
SALVAC	
	<p>Cet examen fut complété par le coordinateur de centre de prises d'appels pour la sécurité du public (CPASP). 2 dossiers ont fait l'objet d'une évaluation puisqu'ils étaient les seuls à rencontrer les critères de soumission des brochures SALVAC. L'examineur a noté que plusieurs dossier indiquait « oui » pour SALVAC dans le système de gestion de dossier (SGD) qu'en fait aucune brochure n'avait été soumise au coordinateur provincial de SALVAC.</p> <p>Voir recommandation #6</p>
Installations de détention et surveillance des détenus	
	<p>Cet examen fut complété par le chef adjoint de l'Administration. Aucun problème majeur identifié durant l'examen. L'unité d'application de la loi sur la contrebande du ministère de la Sécurité publique utilise de temps à autre les installations de détentions de la force policière d'Edmundston et ce sans présent memorandum de compréhension entre les deux parties. Les gardiens ont lu la politique sur le harcèlement et la politique expliquant leurs rôles et responsabilités mais ceci n'est pas confirmé à l'aide de signatures sur les fiches de politiques. Il n'y a aucun registre dans l'espace des cellules pour documenter les visites des superviseurs.</p> <p>Voir recommandations #7, #8 et #9</p>

Conclusions de l'auto-examen de la force policière d'Edmundston

Crimes sexuels

Objectif :

Faire en sorte que les procédures d'enquête appropriées et des protocoles établis soient suivis et consignés, et que des accusations appropriées soient déposées dans les cas de crimes sexuels.

Conclusions:

L'assistante administrative de la force policière d'Edmundston a fait l'examen de cette activité. Tous les dossiers d'enquêtes sur les crimes sexuels de 2017 furent examinés. Les enquêteurs de la section des enquêtes générales ont enquêté tous les dossiers sur les crimes sexuels à l'exception d'un qui fut enquêté par un patrouilleur. Les agents de la force

policière veillent à ce que les victimes de crimes ainsi que les plaignants soient tenues au courant des progrès de l'enquête. Si la situation l'exigeait, les victimes de crimes ont été référées au ministère du Développement social et à l'unité de Service aux victimes.

Recommandation #1:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les dossiers d'enquêtes, où la victime a fait une déclaration, sont soumis à la Couronne pour fin d'examen préalable à une accusation/approbation.

Classement DUC (intégrité des données)

Objectif :

Faire en sorte que les données entrées dans le système de gestion des dossiers (SGD) soient complètes, uniformes et exactes, et qu'il n'y ait pas de duplications, tout en respectant les politiques, les mesures législatives et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) à Statistique Canada.

Conclusions:

Un sergent de la force policière d'Edmundston a complété l'examen de cette activité. L'inspecteur et le chef adjoint sont responsables de consulter les dossiers et l'inspecteur est aussi responsable de la validation du classement DUC. L'examineur a noté que la seule formation reçue par les employés sur le système de gestion des dossiers (SGD) et sur le DUC est lors de leur embauche. Les pages détaillées sont tous utilisées dans le SGD à l'exception de la page relative à celle de *l'emploi de la force*. Lorsque nécessaire il y a un formulaire séparé qui doit être complété et envoyé à la Direction.

Recommandation #2:

Le chef ou son remplaçant doit s'assurer que les superviseurs reçoivent une formation sur leur système de gestion des dossiers ainsi que sur le classement DUC.

Pièces à conviction

Objective:

Veiller à ce que les biens saisis ou autrement détenus par la police soient correctement enregistrés, entreposés et éliminés.

Conclusions:

Un sergent avec la force policière d'Edmundston a complété l'examen de cette activité. L'attention fut portée sur les articles trouvés qui ont été tourné à la police ou d'objets localisés par la police durant leur quart de travail. Dans cette revue, des listes de

vérifications additionnelles ont été complétées par l'examineur pour plusieurs pièces à conviction. L'examineur a noté que le processus de cession des biens trouvés non-réclamés est en retard. Il a aussi noté que les gens qui ont trouvé les articles ne sont pas contactés après les 90 jours afin de déterminer s'ils veulent l'article et qu'il n'y a pas eu depuis un bon bout une vente aux enchères pour se débarrasser des propriétés retrouvées tels que les bicyclettes. L'examineur a noté qu'il y a des lacunes dans la continuité de certaines pièces à convictions.

Recommandation #3:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les membres suivent la procédure de documentation sur la continuité des pièces à conviction.

Recommandation #4:

Le chef ou son remplaçant s'assurera qu'une attention soit placée sur la mise à jour du processus de cession des biens retrouvés en retournant le bien à celui qui l'a découvert, faire une vente aux enchères pour les bicyclettes trouvées et les autres items de valeur ou de se débarrasser des articles qui non aucunes valeurs commerciales apparentes.

Perquisitions et saisies

Objectif :

Faire en sorte de remplir les documents appropriés et de respecter les exigences juridiques liées aux perquisitions et aux saisies.

Conclusions:

Cette revue fut complétée par le chef adjoint de l'administration. Aucun problème majeur identifié par l'examineur sur les dossiers examinés sauf quelques problèmes mineurs sur la documentation dans les dossiers fut noté, dans les cas d'exécutions de mandats d'ADN ou lors de restitutions devant un juge. Le travail était fait mais tout simplement pas noté comme accompli dans les dossiers pertinents.

Recommandation #5:

Le chef ou son remplaçant s'assurera que les membres documentent dans le système de gestion de dossiers l'exécution de mandats d'ADN et que les restitutions devant un juge sont faites.

SALVAC

Objectif :

Faire en sorte que les politiques et procédures qui régissent les soumissions au SALVAC soient rigoureusement appliquées et surveillées de façon responsable.

Conclusions:

Cet examen fut complété par le coordinateur de centre de prises d'appels pour la sécurité du public (CPASP). Deux des dossiers ont fait l'objet d'une évaluation. L'examineur a noté que l'espace SALVAC dans le système de gestion de dossier (SGD) est automatiquement coché a « oui » pour un bon nombre de cas par contre de tous ces dossiers qui ont un « oui » seulement deux devaient soumettre la brochure de SALVAC. L'examineur a recommandé au lecteur principal de changer le « oui » pour le « non » aux fins d'enquêtes où les soumissions SALVAC n'étaient pas requises. Ceci permettra un examen et une localisation plus facile des dossier soumis de SALVAC.

Recommandation #6:

Le chef ou son remplaçant examinera la recommandation de l'examineur et déterminera si ce changement est bénéfique.

Installation de détentions et surveillance des détenues

Objectif :

Faire en sorte que toutes les personnes détenues par la police soient traitées de façon convenable et qu'on leur fournisse leurs droits selon la loi, et que les détenus puissent rester dans une installation de détention sûre et appropriée tout en assurant la sécurité et le mieux-être des personnes associées au processus.

Conclusions :

Cet examen fut complété par le chef adjoint de l'administration. Aucun problème majeur fut noté dans l'examen de cette activité. L'unité d'application de la loi sur la contrebande du ministère de la Sécurité publique utilise de temps à autre les installations de détentions de la force policière d'Edmundston et ce sans présent mémorandum de compréhension entre les deux parties. Un mémorandum décrira les rôles et responsabilités de chaque partie. Les gardiens ont lu la politique sur le harcèlement et la politique expliquant leurs rôles et responsabilités mais ceci n'est pas confirmé à l'aide de signatures sur les fiches de politiques. La confirmation de celle-ci peut être placée dans les dossiers du personnel. Il n'y a aucun registre dans l'espace des cellules pour documenter les visites des superviseurs ou de d'autres éléments d'intérêt.

Recommandation #7:

Le chef ou son remplaçant s'assura qu'un mémorandum soit préparé afin de décrire les exigences et obligations de l'unité d'application de la loi sur la contrebande du ministère de la Sécurité publique lorsque celle-ci utilise les installations de détentions de la force policière d'Edmundston.

Recommandation #8:

Le chef ou son remplaçant s'assura que les gardiens liront et signeront la politique opérationnelle sur la prise en charge et traitement des détenues et toute autre politique pertinente à leur rôle et responsabilités.

Recommandation #9:

Le chef ou son remplaçant s'assura qu'un registre est gardé dans l'espace où se trouve les cellules pour que les superviseurs et tous autres éléments d'intérêt puissent être documentés.

Examen par la Direction

L'exercice relative aux risques de la Direction n'a pas révélé la nécessité d'effectuer une visite sur place.

Résumé conclusif

L'équipe d'examen de la Direction tient à remercier la force policière d'Edmundston d'avoir contribué au processus d'examen de la qualité de 2017. Grâce à cet examen, la force policière a créé un plan d'action pour faire le suivi des recommandations jusqu'à l'exécution de ces dernières. Si la force policière a besoin d'aide, l'équipe d'examen de la Direction demeure à sa disposition et attend avec impatience au prochain exercice relatif aux risques en automne 2018.

Direction des normes de police et de la gestion de contrats, MSP**Équipe d'examen de l'assurance de la qualité (AQ)**

Rick Votour, conseiller en matière de services de police

Jennifer LeBlanc, conseillère en matière de services de police

Date de soumission du rapport à la directrice : 15 octobre 2018

Approuvé par:

La directrice,
Normes de police et gestion des contrats, DSP



Connie Courcy

Date d'examen et d'approbation du rapport par la directrice : Dec 12/18

Distribution

Chef de la force policière

Alain Lang

Autorité municipale

Marc Michaud, Directeur général, Ville d'Edmundston

Commission de police du Nouveau-Brunswick

Lynn Chaplin, Présidente par intérim
Jill Whalen, Directrice générale par intérim